### ART. 3 N° CL706

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

#### TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

### **AMENDEMENT**

N º CL706

présenté par Mme Chalas, rapporteure

#### **ARTICLE 3**

Compléter cet article par les neuf alinéas suivants :

- « VII. Au 1° de l'article 9 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, le mot : « techniques » est remplacé par les mots : « sociaux d'administration ».
- « VIII. À l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, le mot : « techniques » est remplacé par les mots : « sociaux d'administration ».
- « IX. À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 951-1-1 du code de l'éducation, le mot : « technique » est remplacé par les mots : « social d'administration ».
- « X. Au premier alinéa de l'article L. 313-6 du code rural, les mots : « techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail » sont remplacés par les mots : « sociaux d'administration ».
- « XI. Le second alinéa de l'article L. 2221-3 du code des transports est ainsi modifié :
- « 1° Le mot : « technique » est remplacé par les mots : « social d'administration » ;
- « 2° Après l'année : « 1984 », la fin est supprimée.
- « XII. La première phrase du cinquième alinéa du 1 de l'article 29-1 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom est supprimée.
- « XIII. Le quatrième alinéa de l'article L. 232-3 du code de justice administrative est supprimé. »

ART. 3 N° CL706

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.